



*[ Il a été dénoncé à l'Assemblée Nationale, que les frontières du Royaume avoient été dégarnies de Troupes. ]*

# MÉMOIRE

## EN RÉPONSE SUR CET OBJET,

*Adressé par M.* DE LA *Tour-du-Pin, Ministre de la Guerre, à MM. les Commissaires de l'Assemblée Nationale.*

VOUS avez paru desirer, MESSIEURS, avoir une connoissance exacte de la répartition actuelle des Troupes sur les frontières & même dans l'intérieur du Royaume; je prends donc le parti de vous adresser un tableau qui contient ces différens détails, & je vais joindre ici quelques observations que je crois nécessaires pour son intelligence.

Il a toujours été regardé comme indispensable, militairement & politiquement, d'entretenir sur les frontières de l'Alsace, des Évêchés & de la Flandre, la majeure partie des Troupes sur pied, & vous vous convaincrez facilement en jetant les yeux sur l'État, que malgré les obstacles qu'on a rencontrés, ce principe n'a point été négligé : les garnisons de ces Provinces ont été constamment entretenues sur un pied respectable; ainsi tous les déplacemens que les circonstances impérieuses ont nécessités, & dont vous avez eu connoissance, n'ont été que de simples mutations d'une place à une autre, de manière à y conserver habituellement les mêmes garnisons.

La haute Alſace va ſe trouver, à la vérité, diminuée de quatre bataillons, mais l'exécution du Décret rendu à l'occaſion des troubles de Lyon, a déterminé ce mouvement. Il falloit opter entre le Dauphiné & les Provinces du Nord, qui ſeules pouvoient procurer des ſecours prompts, & il n'y a pas eu à balancer. Beſançon a également fourni deux bataillons, & l'on a tiré de la Franche-comté & de la Bourgogne, la Cavalerie que l'on a jugé indiſpenſable d'y faire marcher.

Les Provinces de l'intérieur où il ſe trouve quelques Troupes, ſont ou trop éloignées ou trop peu garnies pour offrir des reſſources.

A l'exception de cette diminution forcée, toutes les garniſons de l'Alſace, de la Lorraine, des Évêchés & de la Flandre, ſont ſur le pied de paix le plus fort. Vous trouverez ainſi depuis Bitche juſqu'à Dunkerque, quatre-vingt-un bataillons & ſoixante-quatorze eſcadrons; & depuis Landau juſqu'au Fort de l'Écluſe, trente-cinq bataillons & trente eſcadrons, y compris les Troupes deſtinées pour Lyon.

Sur la frontière de Champagne, la crainte d'une inſurrection que j'ai dû chercher à prévenir, m'a engagé à propoſer au Roi de retirer de Charleville le régiment de Bercheny; mais je ne m'y déterminai, que parce que j'avois des moyens de le remplacer immédiatement. Je penſois en effet qu'il ſeroit poſſible de deſtiner pour cette garniſon le régiment des Chaſſeurs de Picardie, qui étoit alors en marche pour ſe rendre à Vaucouleurs; mais le Décret de l'Aſſemblée Nationale qui demandoit une garniſon de Cavalerie pour Haguenau, & qui circonſcrivoit mes moyens, en déſignant un régiment François, me força de renoncer à ce projet; les ordres partoient pour le départ du régiment de Bercheny, au moment où je fus obligé d'en adreſſer pour faire rendre à Haguenau les Chaſſeurs de Picardie.

D'ailleurs, les villes de Mézières & de Charleville ne faiſoient en quelque façon qu'une ſeule ville; j'avois penſé qu'en conſervant deux bataillons dans la première, je

pourrois pendant quelque temps être sans inquiétude sur cette disposition.

Cependant sur les représentations du Département des Ardennes, je viens d'expédier des ordres pour faire rendre à Charleville momentanément un escadron d'Esterhazy; & si les circonstances deviennent plus impérieuses, il sera facile & expédient d'y faire passer un régiment de la garnison de Metz.

J'observerai que dans le mouvement du régiment de Bercheny, les ordres du Roi portèrent expressément que tous les détachemens de ce régiment employés sur la frontière contre l'exportation des grains, ne seroient pas relevés, & l'escadron qui est à Donchery, est resté en outre pour subvenir à de nouveaux besoins. Ainsi cette frontière a à peine perdu deux escadrons qu'en cinq ou six jours de marche on peut y reporter avec une augmentation considérable de forces, si elle devenoit nécessaire.

La frontière des Alpes n'a jusqu'ici jamais attiré l'attention du Gouvernement; cependant les inquiétudes que l'on peut concevoir dans ce moment, ont engagé à y veiller particulièrement, & elle se trouve actuellement plus garnie de Troupes qu'elle ne l'est ordinairement en temps de paix. La Provence & le Dauphiné n'ont pas depuis long-temps réuni 27 bataillons & 6 escadrons comme aujourd'hui.

Les Troupes qui marchent vers Lyon rapprochent encore des forces assez nombreuses pour rassurer dans un premier moment.

Si, pressé par les instantes sollicitations du Général Paoli, j'avois proposé de faire passer en Corse le bataillon de Chasseurs Royaux Corses, c'étoit avec l'intention de le remplacer en Dauphiné, & le retour d'un bataillon du régiment du Maine, que cette disposition facilitoit, en donnoit un moyen de plus. Je l'ai mandé dans le temps à la Municipalité de Grenoble.

Il vous est facile de voir, Messieurs, que tous les points

importans, & sur lesquels on peut concevoir des craintes, loin d'être dégarnis, sont aussi pourvus de Troupes que dans les momens où les mouvemens ne sont gênés par aucun des obstacles nombreux que je ne cesse de rencontrer.

L'intérieur du Royaume emporte, il est vrai, un plus grand nombre de Troupes que de coutume.

Mais vous connoissez parfaitement les troubles qui se sont élevés dans les Départemens de la Corrèze, de la Nièvre, de l'Allier & de l'Aube; la nécessité de conserver des détachemens dans ceux de la Seine & Marne, de la Seine & l'Oise, & du Loiret, dans la Normandie; enfin tous les autres motifs qui ont engagé à disperser successivement une partie de l'Armée. Du reste, tout est encore très-rapproché, & peut en peu de temps se reporter sur les frontières au premier besoin. Cette dispersion n'occupe encore qu'environ 30 bataillons & 36 escadrons.

Nos Côtes n'ont que leurs garnisons ordinaires, & l'armement de l'Escadre de Brest a même diminué sensiblement celles de la Bretagne.

On pourroit seulement replier sans inconvéniens quelque-uns des Régimens qui sont dans le Cottentin, si l'on abandonnoit les travaux de Cherbourg.

Tels sont, Messieurs, les détails & les éclaircissemens que j'ai cru devoir joindre à l'état général de l'emplacement actuel des Troupes. Vous pouvez, & je vous prie même très-instamment de mettre les uns & les autres sous les yeux de l'Assemblée Nationale. *Signé* LA TOUR-DU-PIN.

Paris, le 27 juillet 1790, 10 heures du soir.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1790.